
	<p align="center"><b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b></p>	<p>Date limite de réception des offres : Volet 1 : 7 décembre 2011 Volet 2 : 15 décembre 2011 Volet 3 : 15 décembre 2011</p>
	<p align="center">21/11/11</p>	<p align="right">Page 1</p>

Préfecture Auvergne  
SGAR  
18 boulevard Desaix  
63000 Clermont-Ferrand Cedex

**Dossier suivi par :**  
**Jean-Yves BECHLER**  
Datar Massif central  
Parc technologique de La Pardieu  
2, avenue Léonard de Vinci  
63063 Clermont-Ferrand  
04 73 16 21 86  
jybechler@datar.gouv.fr

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE  
RELATIF A L'APPUI A LA PREPARATION  
DES PROGRAMMES MASSIF CENTRAL POST-2013



	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>Date limite de réception des offres :</b> <b>Volet 1 : 7 décembre 2011</b> <b>Volet 2 : 15 décembre 2011</b> <b>Volet 3 : 15 décembre 2011</b>
	21/11/11	Page 2

## ART. 1 - GENERALITES

### 1.1 - Préambule

Pour la période 2007-2013, le Massif central bénéficie de deux programmes qui prévoient des crédits d'assistance technique :

- Programme Opérationnel Pluri-régional" FEDER Massif (POP)
- Convention Interrégionale Massif central (CIMAC)

Voir le site internet <http://www.massif-central.datar.gouv.fr>

### 1.2 - Objet de la mission

La mission a pour objet l'appui à la préparation des programmes Massif central post-2013.

Les dispositions du marché sont décrites dans le cahier des charges administratif.  
Le contenu des prestations est détaillé dans le présent cahier des charges technique

Les prestations feront l'objet de bons de commande notifiés par le pouvoir adjudicateur, établis par le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

Un bon de commande sera émis pour chacun des 3 volets.

### 1.3 - Contexte

La DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) a été créée en 1963.

Elle a pour rôle de préparer, coordonner et mettre en œuvre les décisions de la politique d'aménagement du territoire conduite par l'Etat.

La DATAR est représentée dans chaque massif de montagne (au sens de la loi « montagne » de 1985) par un commissariat qui apporte une dimension interministérielle et interrégionale à la politique de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. Dans le Massif central, c'est commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central (Datar Massif central).

Ses missions s'exercent en étroite coopération avec les structures locales institutionnelles et professionnelles.

Elles se concrétisent notamment par la préparation et le suivi, sous l'autorité du préfet coordonnateur de Massif, des programmes Massif central :


- programme opérationnel plurirégional Massif central qui mobilise des crédits communautaires FEDER (POP)
- convention interrégionale Massif central (CIMAC)

Le commissariat assure également l'animation du comité de massif, instance où sont représentés les élus, le monde économique et le monde associatif.

Le commissariat assure enfin l'animation et la coordination des programmes Massif central, en lien avec l'autorité de gestion, les services de l'Etat en région et les six Régions.

Les programmes Massif central mettent en exergue 3 axes de développement :

- l'accueil de nouvelles populations
- la création de richesses
- l'accessibilité du territoire

	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>Date limite de réception des offres :</b> <b>Volet 1 : 7 décembre 2011</b> <b>Volet 2 : 15 décembre 2011</b> <b>Volet 3 : 15 décembre 2011</b>
	21/11/11	Page 3

Pour répondre à cette ambition, quatre enjeux sont prioritaires pour la période 2007-2013 :

- innovation et économie de la connaissance
- accompagnement des mutations économiques
- développement durable
- équité territoriale

Les programmes 2007-2013 sont dotés de 163 Millions d'euros (41 M€ de l'Europe, 61 M€ de l'Etat et 61 M€ des Régions).

Le périmètre du Massif central (MC) couvre six régions : Auvergne, Bourgogne (pour partie), Languedoc-Roussillon (pour partie), Limousin, Midi-Pyrénées (pour partie) et Rhône-Alpes (pour partie), soit vingt deux départements concernés.

Une réflexion sur les programmes post-2013 a été lancée fin 2010 à la demande du comité de massif.

Dans ce cadre, 3 groupes de travail ont été mis en place, chacun traitant l'un des thèmes prioritaires de la commission européenne pour l'après 2013 (stratégie UE 2020) :

- innovation, source de richesse et d'attractivité du territoire ;
- économie de la connaissance, nouvelles compétences, nouveaux emplois ;
- valorisation des ressources.

Environ 10 personnes ont participé à chaque réunion de groupe.

Une rubrique dédiée a par ailleurs été créée sur le site internet de la Datar Massif central (Contribution UE 2014-2020) pour :

- intégrer tous les éléments issus des 3 groupes
- donner la possibilité à d'autres personnes d'alimenter la réflexion (commentaires, propositions)

La synthèse de ces travaux a fait l'objet d'une présentation lors du comité de massif du 23/06/11. Elle comporte une fiche pour chacun des 3 thèmes ci-dessus ainsi qu'une fiche globale. Le document est joint à ce cahier des charges.

Toutes les contributions sont en ligne sur le site de la Datar Massif central (Contribution UE 2014-2020).

A l'issue de cette première phase, le comité de massif a demandé que des priorités soient dégagées et hiérarchisées. Une nouvelle présentation sera faite devant le comité de massif mi-2012.

Pour cette seconde phase, deux opérations sont envisagées :

- des réunions en régions, le long des 3 axes autoroutiers du Massif central, en présence d'un public très large
- de nouvelles contributions, sur les trois thématiques et l'approche globale citées ci-dessus, à solliciter auprès de contacts ciblés complétés par les participants aux groupes de travail et des personnes ayant alimenté la réflexion sur le site internet.


La présente mission porte sur 3 volets :

Volet 1- L'animation et la restitution de contributions individuelles

Volet 2- La préparation et la restitution de réunions publiques

Volet 3- L'animation de ces réunions publiques

**Il est possible de répondre  
uniquement à l'un de ces volets ou à l'ensemble des volets.**

	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>Date limite de réception des offres :</b> <b>Volet 1 : 7 décembre 2011</b> <b>Volet 2 : 15 décembre 2011</b> <b>Volet 3 : 15 décembre 2011</b>
	21/11/11	Page 4

## ART. 2 – DESCRIPTION ET SPECIFICATION DES 3 VOLETS

### 2.1 – Volet 1 - animation et restitution de contributions individuelles

Ce volet concerne uniquement les travaux thématiques.

L'objectif de la prestation est de disposer, à l'issue des travaux, d'un document technique présentant les premières propositions pour les programmes post-2013.

Il s'agira de décliner le document déjà produit (synthèse des travaux thématiques) en un arbre d'objectifs : hiérarchiser les priorités et proposer des leviers d'actions et politiques publiques permettant de les atteindre.

#### 2.1.1-Animation/coordination des contributions


Les contributions seront recueillies et postées sur le site internet de la Datar Massif central (rubrique déjà en place, contribution UE 2014-2020).

Le prestataire devra a minima solliciter :

Les services de l'Etat	DRAAF, DIRECCTE, DREAL, ARS, DRAC	Le directeur de chacune des 6 régions,  soit 30 personnes
Les services départementaux	Conseils généraux  DDTerritoires	1 par département  1 par département  soit 44 personnes
Quelques grandes villes	Communauté d'agglomération	1 par région  soit 6 à 10
Complément éventuel avec les participants aux 3 groupes de travail initiaux et contributeurs directs sur le site internet	Liste ciblée, en option	soit environ 20 personnes
TOTAL		100 à 110 personnes

Les listes de contacts seront fournies par la Datar Massif central.

La collecte des contributions se fera selon la méthode suivante :

	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>Date limite de réception des offres :</b> <b>Volet 1 : 7 décembre 2011</b> <b>Volet 2 : 15 décembre 2011</b> <b>Volet 3 : 15 décembre 2011</b>
	21/11/11	Page 5

- une note sera adressée à chaque participant pour solliciter les propositions, accompagnée d'un questionnaire ou tableau
- un contact téléphonique sera pris avec chaque participant afin de vérifier la bonne compréhension de la note et des attentes et d'aider à formaliser les propositions.

Le prestataire pourra proposer d'autres modalités qui lui semblent plus opportunes pour atteindre l'objectif en justifiant son choix.

Le prestataire assurera en outre un rôle de modération du site internet : il s'agit d'organiser les contributions et, le cas échéant, de produire des réponses adaptées.

### 2.1.2 - Rédaction et mise en forme des documents de restitution

Les documents finaux auront un contenu essentiellement technique.

Ils porteront sur

- les 3 thèmes prioritaires de la commission européenne pour l'après 2013
  - . innovation, source de richesse et d'attractivité du territoire
  - . économie de la connaissance, nouvelles compétences, nouveaux emplois
  - . valorisation des ressources.
- l'approche globale.

Ils seront directement issus des contributions sur internet et des notes prises par le prestataire lors d'entretiens éventuels.

Le prestataire devra consolider toutes les contributions dans un document qui servira de base, en complément d'autres éléments, pour la rédaction de l'arbre d'objectifs.

L'arbre d'objectifs sera ensuite rédigé, entre avril et juin 2012, par un groupe de travail composé de représentants de l'Etat, de la Datar, des conseils régionaux et généraux, des agglomérations et du GIP Massif central.


La mise en forme de l'arbre d'objectifs sera à réaliser au mois de juin 2012. Le prestataire sera en charge de ce travail de mise en forme.

L'ensemble des documents produits seront en ligne sur le site internet de la Datar. Ils serviront également de support aux réunions en régions citées au point 1.3, et seront présentés au comité de massif mi-2012. Les partenaires des programmes Massif central pourront également être amenés à utiliser ces supports. Tous les documents devront être fournis dans un format facile à utiliser et à diffuser par voie électronique et courrier postal (formats modifiables et pdf).

D'une manière générale, la mission sera réalisée en étroite collaboration avec la Datar Massif central.

## **2.2 - Volet 2 : préparation et la restitution de réunions publiques**

Ce volet concerne uniquement les réunions en régions.

	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>Date limite de réception des offres :</b> <b>Volet 1 : 7 décembre 2011</b> <b>Volet 2 : 15 décembre 2011</b> <b>Volet 3 : 15 décembre 2011</b>
	21/11/11	Page 6

L'objectif de la prestation est de disposer, à l'issue des réunions, d'un document « communiquant » présentant les premières propositions pour les programmes post-2013.

### 2.2.1-Organisation des réunions en régions

Configuration de ces réunions :

- une réunion est prévue le long de l'A20 (à Brive-la-Gaillarde ou à proximité)
- deux réunions le long de l'A89 (1 à Ussel, 1 à Montbrison)
- deux réunions le long de l'A71/A75 (1 à Montmarault, 1 à Millau)

Calendrier : les 5 réunions se dérouleront entre janvier et mars 2012.

Les lieux des réunions indiqués ci-dessus sont pour l'instant prévisionnels. Ils seront précisés ultérieurement.

Les participants à ces réunions seront :

- des représentants de l'Etat, des régions, départements et agglomérations, des professionnels, des bénéficiaires des programmes, des élus (députés et sénateurs, députés européens), des consulaires, des associations.
- Une invitation leur sera adressée.

- le grand public qui sera informé de ces réunions par la presse et via les sites internet des partenaires des programmes.

Environ 100 à 150 personnes sont attendues pour chaque réunion.

Objectifs des réunions :

- informer sur la réflexion concernant les programmes post 2013 (document de juin 2011),
- recueillir des propositions d'actions permettant d'alimenter un arbre d'objectifs (hiérarchie des priorités, leviers, mise en œuvre)


Les participants pourront également contribuer sur le site internet de la Datar Massif central.

Le prestataire sera en charge de :

- l'exploitation des listes de personnes à inviter qui seront fournies par la Datar MC. Le nombre de contacts ciblés s'élève à environ 1300.
- la conception de l'invitation (carton et courrier).
- la rédaction d'un communiqué de presse et l'envoi à la presse locale (fichier presse à fournir par le prestataire, pour chaque région)
- la rédaction d'un communiqué web pour le grand public
- l'envoi de l'invitation et le suivi des retours. Une proposition est demandée pour une formule envoi postal affranchissement compris, une autre pour envoi par courrier électronique.
- la livraison d'un fichier détaillé informatisé des retours (format excel)

### 2.2.2- Constitution d'un dossier de séance

Sur la base des documents transmis par la Datar MC, le prestataire devra constituer un dossier à l'intention de chaque participant.

	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>Date limite de réception des offres :</b> <b>Volet 1 : 7 décembre 2011</b> <b>Volet 2 : 15 décembre 2011</b> <b>Volet 3 : 15 décembre 2011</b>
	21/11/11	Page 7

Ce dossier comportera :

- la synthèse initiale de juin 2011 réécrite par le prestataire dans un style accessible à tout lecteur non spécialiste
- divers documents en lien avec la réflexion post-2013

Le prestataire devra assurer l'impression de ce dossier de séance pour chaque réunion : prévoir 100 à 150 exemplaires pour chacune des 5 réunions.

Le prestataire devra être présent lors des 5 réunions.

### 2.2.3- Rédaction et mise en forme des documents de restitution des réunions

Les documents finaux auront une forme « communicante »

Ils seront issus des informations brutes fournies par la Datar Massif central et des notes prises par le prestataire lors des 5 réunions.

Ils seront composés des éléments suivants :

- un document de restitution pour chacune des 5 réunions
- un document final pour le comité de massif de mi-2012

L'ensemble des documents produits seront en ligne sur le site internet de la Datar.

Les partenaires des programmes Massif central pourront également être amenés à utiliser ces supports.

Tous les documents devront être fournis dans un format facile à utiliser et à diffuser par voie électronique et courrier postal (formats modifiables et pdf). Un format multimédia peut être proposé s'il est jugé pertinent par le prestataire.

La logistique pour les réunions (réservation de salles et restauration) est prise en charge par la Datar MC.

D'une manière générale, la mission sera réalisée en étroite collaboration avec un comité de pilotage composé

- de la Datar Massif central
- des services concernés de l'autorité de gestion des programmes (Sgar Auvergne)
- des correspondants Massif central des préfectures de région et des conseils régionaux du Massif central
- du GIP Massif central

### **2.3 - Volet 3 : animation des réunions publiques**


Ce volet concerne uniquement les réunions en régions.

L'objectif de la prestation est de contribuer à faire émerger des orientations opérationnelles pour les programmes post-2013.

#### 2.3.1- animation des réunions en régions

Configuration de ces réunions :

- une réunion est prévue le long de l'A20 (à Brive-la-Gaillarde ou à proximité)

	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>Date limite de réception des offres :</b> <b>Volet 1 : 7 décembre 2011</b> <b>Volet 2 : 15 décembre 2011</b> <b>Volet 3 : 15 décembre 2011</b>
	21/11/11	Page 8

- deux réunions le long de l'A89 (1 à Ussel, 1 à Montbrison)
  - deux réunions le long de l'A71/A75 (1 à Montmarault, 1 à Millau)
- Calendrier : les 5 réunions se dérouleront entre janvier et mars 2012.

Les lieux des réunions indiqués ci-dessus sont pour l'instant prévisionnels. Ils seront précisés ultérieurement.

Les participants à ces réunions seront :

- des représentants de l'Etat, des régions, départements et agglomérations, des professionnels, des bénéficiaires des programmes, des élus (députés et sénateurs, députés européens), des consulaires, des associations.

Une invitation leur sera adressée.

- le grand public qui sera informé de ces réunions par la presse et via les sites internet des partenaires des programmes.

Environ 100 à 150 personnes sont attendues pour chaque réunion.

Elles se dérouleront de 18H à 20H et seront suivies d'un buffet.

La logistique pour les réunions (réservation de salles et restauration) est prise en charge par la Datar MC.

Objectifs des réunions :

- informer sur la réflexion concernant les programmes post 2013 (document de juin 2011),
- recueillir des propositions d'actions permettant d'alimenter un arbre d'objectifs (hiérarchie des priorités, leviers, mise en œuvre)

Les participants pourront également contribuer sur le site internet de la Datar Massif central.

Chaque réunion sera animée par un binôme :

- le prestataire qui sera en charge de faire exprimer des avis et propositions
- une personnalité


D'une manière générale, la mission sera réalisée en étroite collaboration avec un comité de pilotage composé

- de la Datar Massif central
- des services concernés de l'autorité de gestion des programmes (Sgar Auvergne)
- des correspondants Massif central des préfectures de région et des conseils régionaux du Massif central
- du GIP Massif central

## **ART. 3 – COMPETENCES REQUISES**

### **3.1 - Volet 1**

- animation auprès de contributeurs aux profils très diversifiés
- modération sur outil web
- rédaction de documents à contenu technique dans un langage clair et compréhensible par des non spécialistes

	<b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	Date limite de réception des offres : Volet 1 : 7 décembre 2011 Volet 2 : 15 décembre 2011 Volet 3 : 15 décembre 2011
	21/11/11	Page 9

### 3.2 - Volet 2

- rédaction de documents de communication à partir d'une base technique
- organisation de réunions

### 3.3 - Volet 3

- animation d'assemblées composés de participants très diversifiés
- gestion des temps de parole
- gestion de salle

## ART. 4 – ORGANISATION DES PRESTATIONS

### 4.1 - Généralités

L'ensemble des opérations est placé sous l'autorité du représentant du pouvoir adjudicateur, signataire de la commande.

Une réunion de cadrage est à prévoir dès confirmation de la commande avec la Datar Massif central.

Des points réguliers précisant l'état d'avancement doivent être assurés par le prestataire.

### 4.2 – Disponibilité des moyens

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée comme suit :

Volet 1 : mi-décembre 2011

Volet 2 : début janvier 2012

Volet 3 : début janvier 2012

Le prestataire devra conduire la mission dans le délai imparti.

## ART. 5 – GESTION DES DOSSIERS

### 5.1 - Mise à disposition d'outils de suivi


Pour le volet 1, un outil de suivi entre le prestataire et la Datar sera mis à disposition.

Cet outil est déjà en place sur le site internet de la Datar Massif central (rubrique contribution UE 2014-2020).

**Toute information peut être obtenue auprès de :**

Jean-Yves BECHLER  
04 73 16 21 86  
[jean-yves.bechler@datar.gouv.fr](mailto:jean-yves.bechler@datar.gouv.fr)

Odile STEFANINI  
04 73 16 21 81  
[odile.stefanini@datar.gouv.fr](mailto:odile.stefanini@datar.gouv.fr)

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p><b>CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b></p>	<p>Date limite de réception des offres : Volet 1 : 7 décembre 2011 Volet 2 : 15 décembre 2011 Volet 3 : 15 décembre 2011</p>
	<p>21/11/11</p>	<p>Page 10</p>

Valérie RENON  
04 27 04 51 45  
[valerie.renon@datar.gouv.fr](mailto:valerie.renon@datar.gouv.fr)

**Les offres doivent être adressées**

par e-mail aux 3 personnes ci-dessus

**et**

par courrier à l'adresse suivante :

Commissariat Datar Massif central / Jean-Yves Bechler  
« Consultation prestation post 2013 »  
Parc technologique de La Pardieu  
2 avenue Léonard de Vinci  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1